

# Les instances de représentation des salariés dans les entreprises en 2021

## Moins d'instances élues mais plus d'implantations syndicales

En 2021, 38,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, représentant 79,5 % des salariés du champ, sont couvertes par au moins une instance représentative du personnel (-2,5 points par rapport à 2020). Les délégués syndicaux sont présents dans 11,2 % de ces entreprises (+1,9 point en un an).

La couverture par un comité social et économique (CSE), un conseil d'entreprise (CE) ou un délégué syndical (DS) augmente avec la taille de l'entreprise : 70,0 % des entreprises de 10 à 49 salariés ne disposent d'aucune instance élue, contre 16,4 % de celles de 50 à 299 salariés, et les structures de plus de 300 salariés sont quasiment toutes couvertes par au moins une instance.

L'implantation des commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), obligatoires dans les entreprises d'au moins 300 salariés, progresse de 5,6 points en un an dans les structures de cette taille. Elles sont également présentes dans 26,9 % des entreprises de 50 à 299 salariés, plus souvent dans celles de l'industrie (42,7 %) et de la construction (36,3 %).

En 2021, 38,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole sont dotées de comités sociaux et économiques (CSE) ou, de manière très marginale, de conseils d'entreprise (CE), qu'ils soient implantés au niveau d'un établissement, de l'entreprise ou de l'unité économique et sociale (UES) (tableau 1, [tableau A en ligne](#)). Ces entreprises emploient 79,5 % des salariés du champ (encadré). 11,2 % des entreprises disposent de délégués syndicaux, couvrant 57,5 % des salariés du champ considéré (tableau 1).

Depuis 2018, la part des entreprises de 10 salariés ou plus qui déclarent la présence d'au moins une instance représentative du personnel élue perd 5,1 points, dont 2,5 en 2021

TABLEAU 1 | Couvertures syndicale et par des instances représentatives du personnel élues en 2021

	En %	
	Entreprises	Salariés
<b>Couverture syndicale</b>		
Délégué syndical (DS)	11,2	57,5
Représentant de section syndicale (RSS)	1,9	29,0
<b>Couverture des instances représentatives du personnel</b>		
Comité social et économique (CSE)	38,9	79,3
Conseil d'entreprise (CE)	NR	NR
Représentants de proximité	1,6	22,0
Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)	7,2	51,6
<b>Au moins une instance élue</b>	<b>38,9</b>	<b>79,5</b>

NR : non représentatif ; le nombre d'entreprises répondantes est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : en 2021, 11,2 % des entreprises disposent d'au moins un délégué syndical (DS) au niveau d'un établissement, de l'entreprise ou de l'unité économique et sociale (UES), représentant 57,5 % des salariés du champ.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

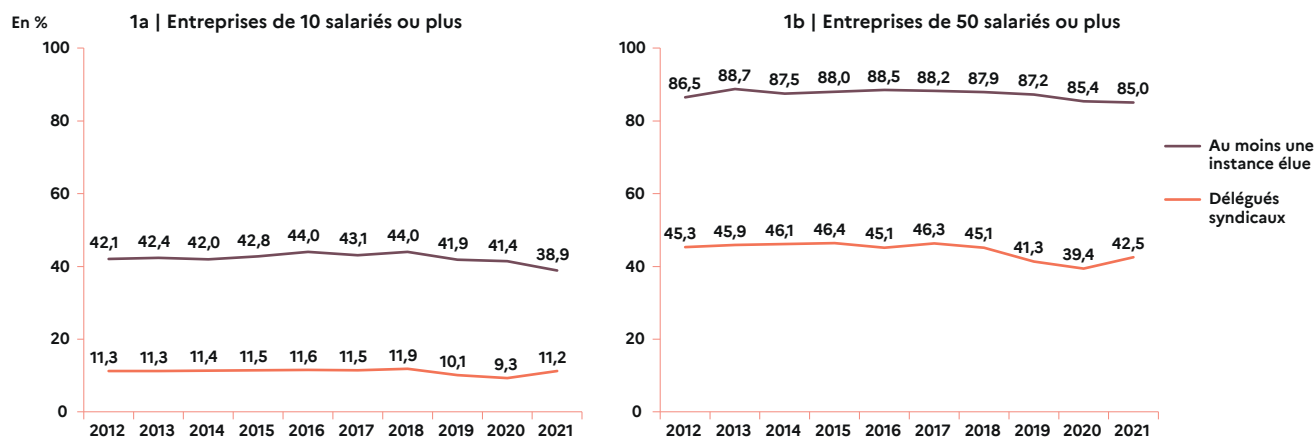
Source : Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

(graphique 1a). En revanche, la présence d'au moins un délégué syndical, en net repli entre 2018 et 2020, progresse de 1,9 point en 2021.

85,0 % des entreprises de 50 salariés ou plus sont couvertes par des instances représentatives élues en 2021. Cette part recule de 0,4 point sur un an, faisant suite à une tendance baissière amorcée en 2017. Inversement, l'implantation de délégués syndicaux s'accroît de 3,1 points entre 2020 et 2021 (graphique 1b).

En 2021, la poursuite de la diminution de la couverture par des instances élues concerne les entreprises de moins de 100 salariés ([graphique 2 en ligne](#)). La hausse de la présence de délégués syndicaux touche toutes les tranches de taille d'entreprise ; l'augmentation est toutefois plus marquée pour les structures comptant plus de 100 salariés.

GRAPHIQUE 1 | Évolution de la couverture des entreprises par des délégués syndicaux ou au moins une instance élue entre 2012 et 2021

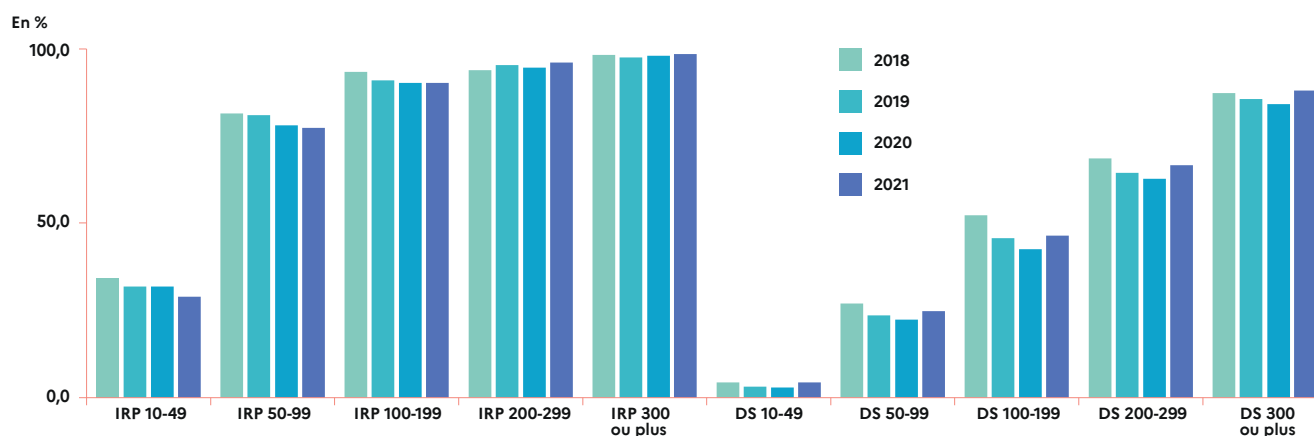


Lecture : en 2021, 38,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus disposent d'au moins une instance représentative des personnels élue et 11,2 % d'au moins un délégué syndical (DS) au niveau d'un établissement, de l'entreprise ou de l'unité économique et sociale (UES) (graphique 1a).

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

GRAPHIQUE 2 | Couverture des entreprises par au moins une instance représentative du personnel élue ou des délégués syndicaux selon la taille, de 2018 à 2021



Lecture : en 2021, parmi les entreprises de 10 à 49 salariés 29,0 % sont couvertes par une instance représentative du personnel (IRP) élue, et 4,5 % par au moins un délégué syndical (DS).

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

Ces évolutions interviennent dans un contexte de mise en place du CSE à partir de 2018, qui s'est poursuivie pour certaines entreprises au-delà de décembre 2019, qui en était la date butoir [1] : la réforme des instances représentatives des salariés a pu entraîner des phénomènes d'attentisme chez d'anciens élus et certains employeurs, suscitant des carences de candidatures ou retardant le remplacement des anciennes instances. Cependant, là où des CSE sont implantés, ils sont plus souvent accompagnés par des délégués syndicaux, même dans les petites entreprises.

### Plus d'instances élues et de délégués syndicaux dans les grandes structures et celles appartenant à un groupe

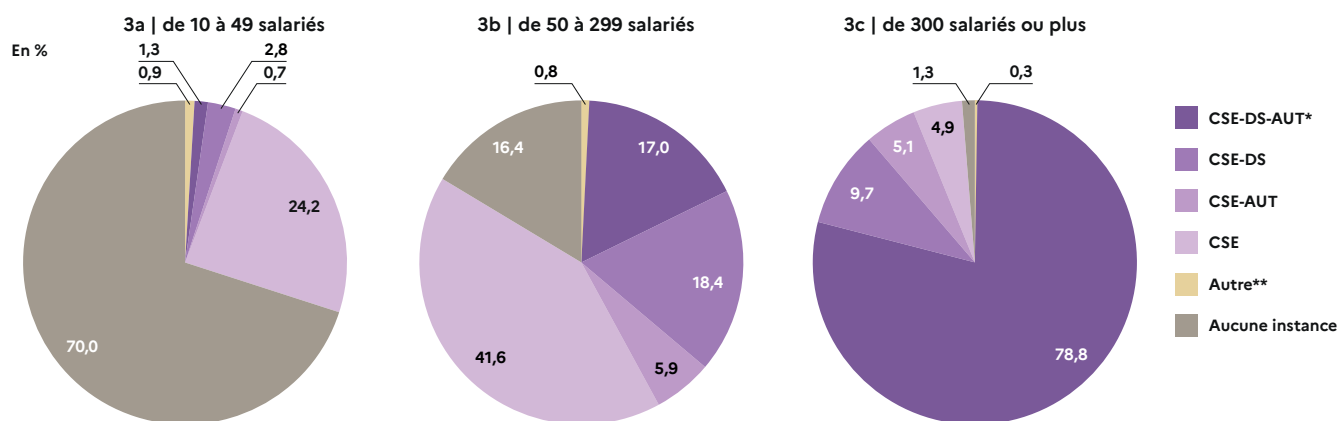
En 2021, 82,3 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole ont un effectif compris entre 10 et 49 ; elles emploient 27,0 % des salariés de ce champ et

sont 70,0 % à ne disposer d'aucune instance représentative des salariés (graphique 3a).

29,0 % des entreprises de cette taille ont au moins un CSE. Seules 4,1 % sont dotées à la fois d'instances élues et de délégués syndicaux. La couverture est supérieure parmi les 20,2 % de ces entreprises faisant partie d'un groupe : 46,2 % déclarent la présence d'un CSE ou un CE et 8,6 % disposent à la fois d'instances représentatives des salariés élues et de délégués syndicaux.

Les entreprises de 50 à 299 salariés représentent 15,2 % du champ et emploient 25,8 % des salariés. 82,8 % sont couvertes par un CSE ou un CE et 35,4 % sont dotées à la fois d'élus et de délégués syndicaux (graphique 3b). Les 16,4 % dépourvues de toute instance représentative dans cette tranche de taille d'entreprises sont celles qui sont les plus petites. Lorsqu'elles font partie de groupes (dans 42,6 % des cas), 89,4 % sont dotées d'au moins un CSE ou un CE, et 43,5 % sont aussi accompagnées de délégués syndicaux. 9,5 % n'ont aucune instance.

### GRAPHIQUE 3 | Configuration de la représentation des salariés dans les entreprises



\* Par AUT on désigne une Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), des Représentants de proximité.

\*\* Commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), Représentant de proximité ou "autre", avec ou sans DS, ou DS seul.

Lecture: en 2021, 16,4 % des entreprises de 50 à 299 salariés ne disposent d'aucune instance représentative du personnel au niveau d'un établissement, de l'entreprise ou de l'unité économique et sociale (UES) (graphique 3b).

Champ: entreprises de 10 à 49 salariés du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source: Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

Enfin, la quasi-totalité des entreprises de 300 salariés ou plus (2,5 % de l'ensemble des entreprises du champ et 47,2 % des salariés) est dotée de CSE ou CE (98,5 %) (graphique 3c). 88,5 % de ces structures disposent à la fois d'élus et de délégués syndicaux. 61,1 % de ces entreprises appartiennent à des groupes et, dans ce cas, la présence syndicale déjà très fréquente augmente de 3 points.

### Une baisse de la présence d'instances élues marquée dans le transport-entreposage

La présence d'instances représentatives élues du personnel varie selon le secteur d'activité. Les entreprises de l'hébergement-restauration, de la construction et du commerce en sont moins souvent dotées (respectivement 18,5 %, 26,2 %, 35,1 % en 2021) ([tableau B en ligne](#)). Elles le sont davantage dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés, dans l'industrie, ainsi que dans les activités financières et d'assurance (respectivement 52,8 %, 49,3 % et 49,0 %). En contrôlant par la taille et l'appartenance ou non à un groupe, les entreprises de ces trois secteurs d'activité ont respectivement une propension à se doter d'instances élues de 1,9 à 2,0 fois supérieure à celle des entreprises du commerce ([tableau C en ligne](#)).

Entre 2020 et 2021, le taux de couverture par un CSE (ou un CE) baisse fortement dans le transport-entreposage (-7,4 points, [tableau B en ligne](#)), traditionnellement bien dotés d'instances élues. Dans les autres secteurs, la part d'entreprises de 10 salariés ou plus qui dispose d'instances représentatives du personnel diminue de près de 3,0 points, à l'exception du commerce où elle reste stable.

En 2021, la part d'entreprises pourvues de délégués syndicaux progresse en revanche dans tous les secteurs.

L'augmentation est plus importante dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (+4,2 points, [tableau B en ligne](#)).

### Des commissions santé, sécurité et conditions de travail plus nombreuses qu'en 2020

En 2021, 51,6 % des salariés du champ de l'enquête sont couverts par une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ([tableau 1](#))<sup>1</sup>. 84,6 % des entreprises de 300 salariés ou plus, dotées d'un CSE ou d'un conseil d'entreprise, en disposent ([tableau 2](#)). Ce taux est en nette progression par rapport à 2020 (+5,6 points), et la part de salariés couverts y est proche de la couverture par les CHSCT en 2017 (92,5 % contre 93,6 %).

Alors qu'au-dessous de 300 salariés, les CSE prennent en charge les questions de santé sécurité et conditions de travail, 26,9 % des entreprises de 50 à 299 salariés disposant d'instance de représentation du personnel élues ont aussi mis en place une CSSCT. La couverture de ces entreprises par une instance spécialisée dans les questions de santé, sécurité et conditions de travail est en hausse de 5,9 points par rapport à 2020. Cette couverture demeure cependant bien inférieure à celle assurée par les CHSCT en 2017, aussi bien en termes d'entreprises que de salariés ([tableau 2](#)).

Lorsque les entreprises de 50 à 299 salariés sont pourvues d'au moins un délégué syndical, la présence d'une CSSCT est plus fréquente (46,4 %, contre 13,0 % dans le cas contraire). Par ailleurs, l'héritage des CHSCT est plus marqué dans certaines activités. Ainsi, 42,7 % des entreprises industrielles de 50 à 299 salariés et 36,3 % de celles de la construction se dotent de commissions spécialisées, contre 26,9 % en moyenne,

<sup>1</sup> L'implantation d'une telle commission est obligatoire dans les entreprises de 300 salariés ou plus, ainsi que les entreprises classées « Seveso » quelle que soit leur taille ([tableau A en ligne](#)). Précédemment, la mise en place d'un comité d'hygiène et sécurité était obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus dotées d'instances élues.

**TABLEAU 2 | Part des entreprises et des salariés couverts par des CSSCT ou des CHSCT selon la taille, en 2017, 2020 et 2021**

		En %		
	Taille entreprise	2017	2020	2021
<b>Entreprises</b>	<b>Ensemble</b>	<b>26,5</b>	<b>13,5</b>	<b>18,2</b>
	10 à 49 salariés	7,3	4,1	7,0
	50 salariés ou plus	59,1	30,4	36,2
	50 à 299 salariés	53,1	21,0	26,9
	300 salariés ou plus	92,4	79,0	84,6
<b>Salariés</b>	<b>Ensemble</b>	<b>74,6</b>	<b>58,8</b>	<b>64,8</b>
	10 à 49 salariés	8,1	4,0	6,8
	50 salariés ou plus	85,0	68,1	73,4
	50 à 299 salariés	61,1	26,5	33,6
	300 salariés ou plus	93,6	88,8	92,5

Lecture : en 2021, 36,2 % des entreprises de 50 salariés ou plus, disposant d'au moins une instance élue du personnel, déclarent la présence d'au moins une commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT). En 2020, 30,4 % étaient dotées d'une CSSCT ou d'un CHSCT. En 2017, elles étaient 59,1 % à avoir un CHSCT.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), dotées d'instances représentatives du personnel élus. Source : Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

quand bien même le CSE est réputé endosser cette fonction (tableau 3). La présence de CHSCT y était déjà supérieure à la moyenne en 2017.

À autres caractéristiques comparables (secteur d'activité, affiliation à un groupe), les entreprises de 50 à 299 salariés disposant d'instances élues ont une propension à se doter de CSSCT 5 fois plus élevée lorsqu'elles sont aussi dotées de délégué syndical, par rapport à leurs homologues qui en sont dépourvues ([tableau D en ligne](#)). Celles de la construction et de l'industrie ont respectivement 2,0 et 2,5 fois plus de chances de disposer d'une CSSCT que les entreprises du commerce. Lorsqu'elles font partie de groupes, leur propension à se doter de CSSCT est aussi 1,5 fois supérieure à celle des entreprises indépendantes.

En 2021, parmi les entreprises de 50 salariés ou plus dotées de CSE, les questions de santé, sécurité ou conditions de travail sont abordées au sein de cette instance dans 93 % des cas lorsqu'une CSSCT existe et dans 79 % des entreprises dépourvues de CSSCT. ●

**TABLEAU 3 | Part des entreprises de 50 à 299 salariés couvertes par des CSSCT ou des CHSCT selon le secteur, en 2017 et 2021**

	En %	
	2017	2021
Industrie	68,0	42,7
Construction	61,9	36,3
Commerce	51,9	18,3
Hébergement et restauration	30,1	7,7
Transports et entreposage	57,6	27,3
Activités financières et d'assurance	48,2	31,2
Enseignement, santé humaine et action sociale	44,5	27,8
Autres activités tertiaires	48,3	18,6
<b>Ensemble</b>	<b>53,1</b>	<b>26,9</b>

Lecture : en 2021, 42,7 % des entreprises industrielles de 50 à 299 salariés disposant d'au moins une instance élue du personnel, déclarent la présence d'au moins une commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT). Champ : entreprises de 50 à 299 salariés du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), dotées d'instances représentatives du personnel élus. Source : Dares, enquête Acemo "Dialogue social en entreprise".

## ENCADRÉ • L'enquête sur le dialogue social en entreprise

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares, dans le cadre du dispositif Acemo (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). Les éléments présentés ici sont issus de l'enquête réalisée courant 2022 sur l'année 2021. Cette enquête porte sur un échantillon représentatif des 250 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), qui emploient 15,0 millions de salariés. Les résultats proviennent des 11 093 entreprises ayant fourni des réponses exploitables.

L'enquête permet un suivi annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Elle renseigne sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords, ainsi que sur les conflits collectifs et notamment le nombre de jours de grève.

**Maria Teresa Pignoni (Dares)**

## Pour en savoir plus

[1] Pignoni M.-T. (2022), « [Les instances de représentation des salariés dans les entreprises en 2020. La baisse du taux de couverture se poursuit bien qu'à un rythme plus lent](#) », *Dares Résultats* n° 32, juillet.

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Réponses à la demande**  
[dares.travail-emploi.gouv.fr/contact](mailto:dares.travail-emploi.gouv.fr/contact)

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE